

2. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE



Bien que depuis le 1er janvier 2014, les Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan aient fusionné pour devenir la Communauté de Communes Rives de Moselle, l'intercommunalité de référence dans ce chapitre correspond encore à la Communauté de Communes du Sillon Mosellan (puisque les données INSEE datent d'avant la fusion). De même, suite au redécoupage des cantons et des arrondissements en 2014, certaines comparaisons chiffrées ont comme référence l'année 2009.

2-1 Analyse démographique

2-1-1 Évolution de la population

Au début du XIX^{ème} siècle (1802), la population de Richemont compte 625 habitants.

Comme le montre la courbe du graphique ci-contre, la population ne cessera de croître jusqu'en 1900, où elle aura doublé. Cette augmentation fulgurante est liée en partie au rattachement de Mondelange à la commune (de 1820 à 1921) et surtout au développement de l'industrie dans les vallées de l'Orne, de la Fensch et de la Moselle.

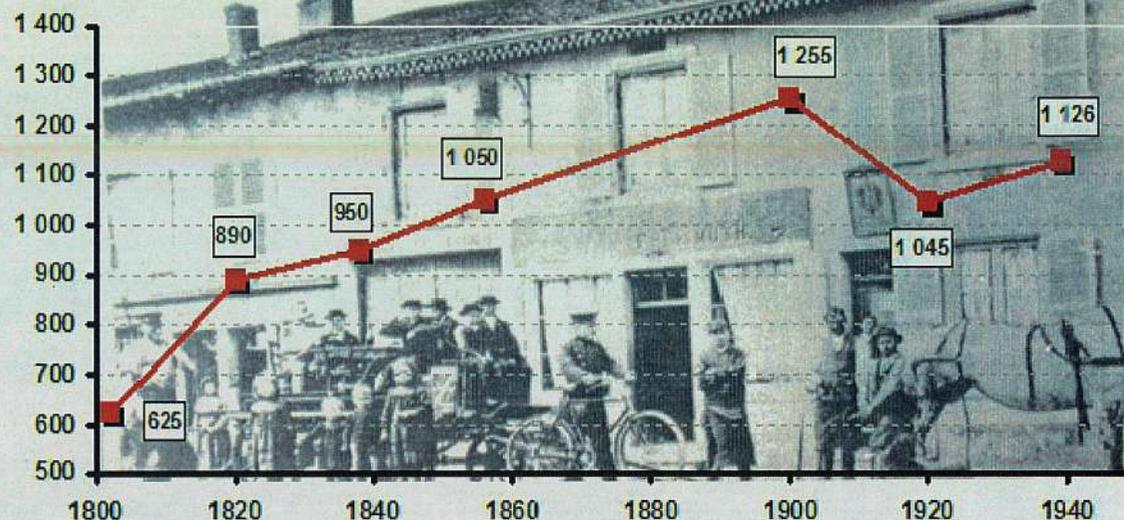
Après la Première Guerre Mondiale, la dynamique de la courbe est entamée. Autour de 1920, la commune a perdu 200 habitants, perte due à la guerre mais aussi à la séparation d'avec Mondelange. Cependant la croissance reprend jusqu'au début de la Seconde Guerre Mondiale, où Richemont atteindra 1126 habitants.

Après la seconde guerre mondiale.

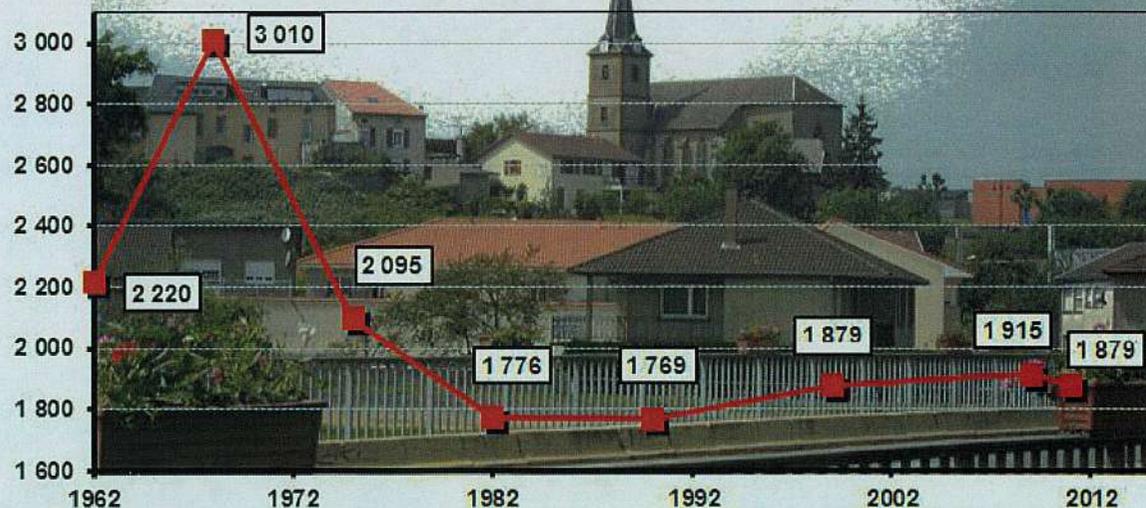
Les premiers chiffres indicatifs datent de 1962, la commune compte alors 2220 Richemontois. En quelques années, la cité va connaître une explosion démographique liée de toute évidence à la reprise du développement industriel.

Entre 1962 et 1968, elle gagne plus de 800 habitants passant de 2220 à 3010 habitants : la ville est alors à son apogée. Elle va connaître par la suite, un long déclin sur plusieurs années. Entre 1968 et 1990, la bourgade perd près de 1241 habitants, passant donc des 3010

Evolution de la population de Richemont de 1802 à 1939



Evolution de la population de Richemont de 1962 à 2011



habitants de la grande époque à quelques 1769 habitants.

Mais à partir des années 1990, profitant de sa situation entre Metz et Luxembourg, s'amorce un léger regain. Le nombre d'habitants va monter à 1879 personnes au recensement de 1999 (1952 personnes avec les pensionnaires de Pépinville). D'après l'enquête de l'INSEE, Richemont comptait 1915 habitants en 2009 et a perdu 36 habitants pour ne comptabiliser plus que 1879 habitants en 2011.

Bien que ralentie, cette relance démographique s'explique par la situation géographique de Richemont associée à la dynamique récente de la construction neuve.

Analyse des variations récentes de population

L'évolution démographique dépend de deux variables : le solde naturel et le solde migratoire. La première variable est constituée de la différence entre les taux de natalité et de mortalité.

A Richemont, le taux de natalité a connu une chute conséquente entre 1962 et 1982; il connaît une reprise depuis le milieu des années 1980, variant depuis de 10,8‰ à 13,4‰ pour la période 1990 - 1999. Puis, à partir de la période 1999 - 2006 le taux de natalité chute à nouveau pour passer à 10,9‰ à 9,8‰ durant la période 2006 - 2011. Le taux de mortalité augmente fortement dans la période 1975-1982, il est alors de 10,1‰ et amorce ensuite une légère baisse

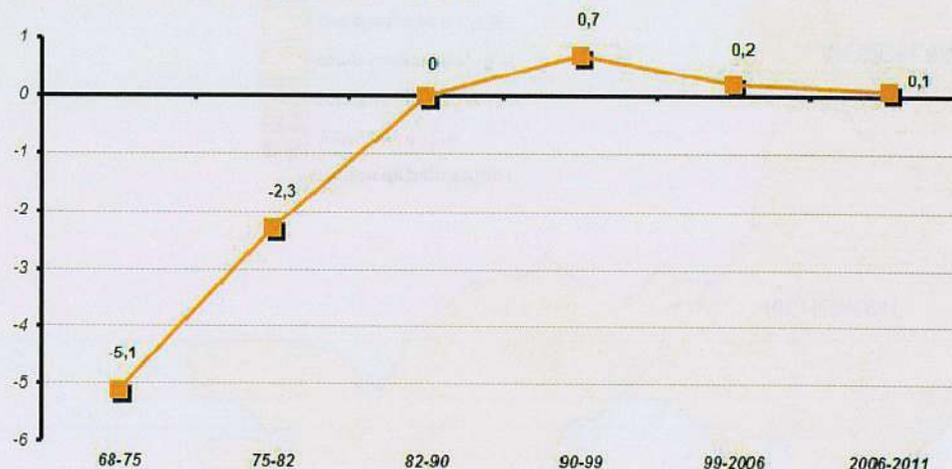
dans les périodes suivantes, traduisant un pic du vieillissement de la population suivi d'un renouvellement progressif. Ce dernier semble se confirmer par l'écart creusé entre le taux de natalité et le taux de mortalité pour les années 1990-99, sans toutefois atteindre l'écart connu entre 1962 et 1968. Après une baisse continue du taux de mortalité entre 1999 et 2006, ce dernier augmente à nouveau sur la période 2006 à 2011 traduisant un vieillissement de la population.

En résumé, la commune connaît un solde naturel positif depuis les années 1960 malgré une baisse légère au début des années 1980, et une nouvelle baisse depuis 1999.

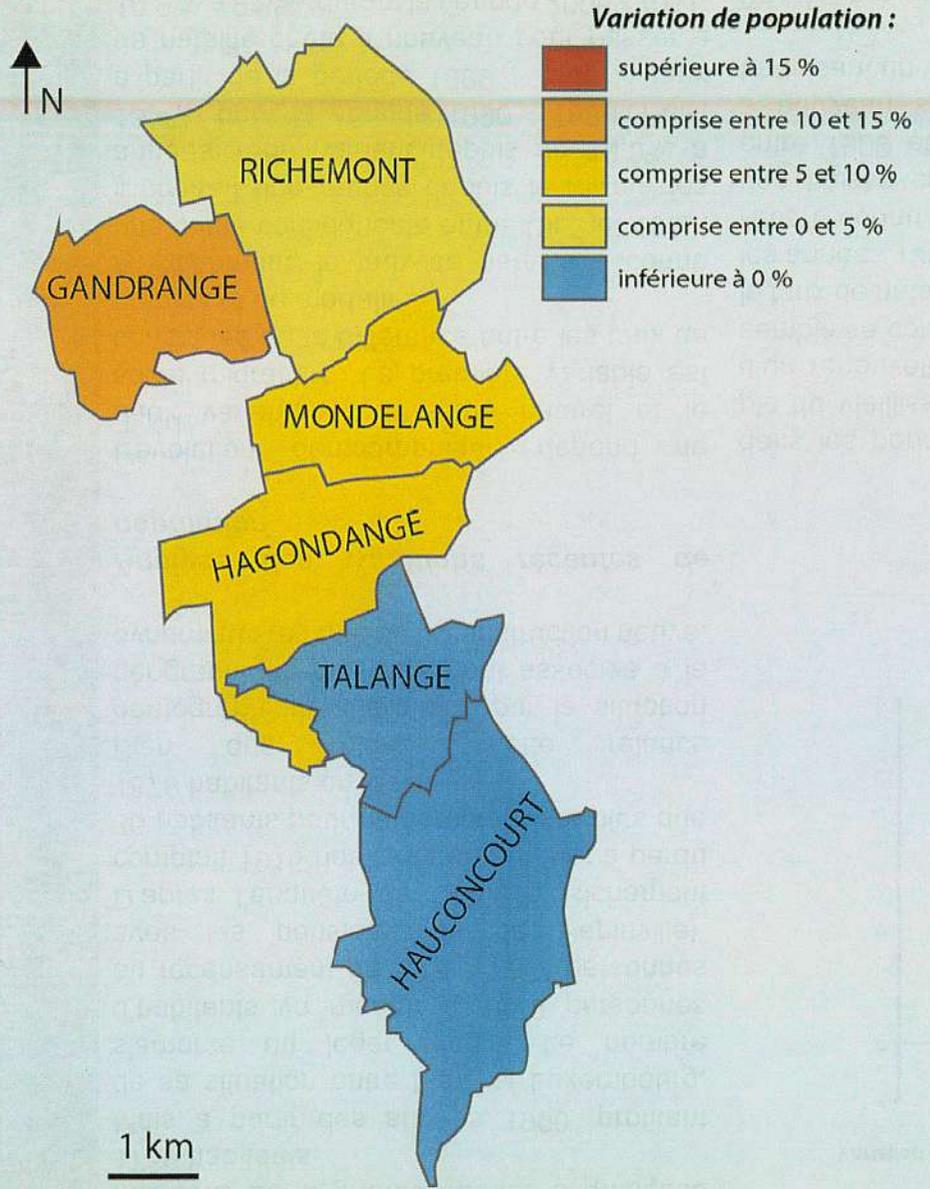
Parallèlement le facteur migratoire à partir de 1968 devient négatif, presque 6% de la population quitte Richemont. Ce phénomène est lié à l'activité sidérurgique en pleine reconversion à partir des années 1970. Dans les périodes suivantes, le solde migratoire, bien que restant négatif, tend à se réduire.

Associé à un solde naturel croissant, le solde migratoire positif dans la dernière période traduit bien une relance démographique qui se retrouve dans le paysage urbain au travers des nombreuses constructions récentes, confirmant l'attractivité de Richemont dans la vallée de la Moselle.

Variation annuelle moyenne de la population en %



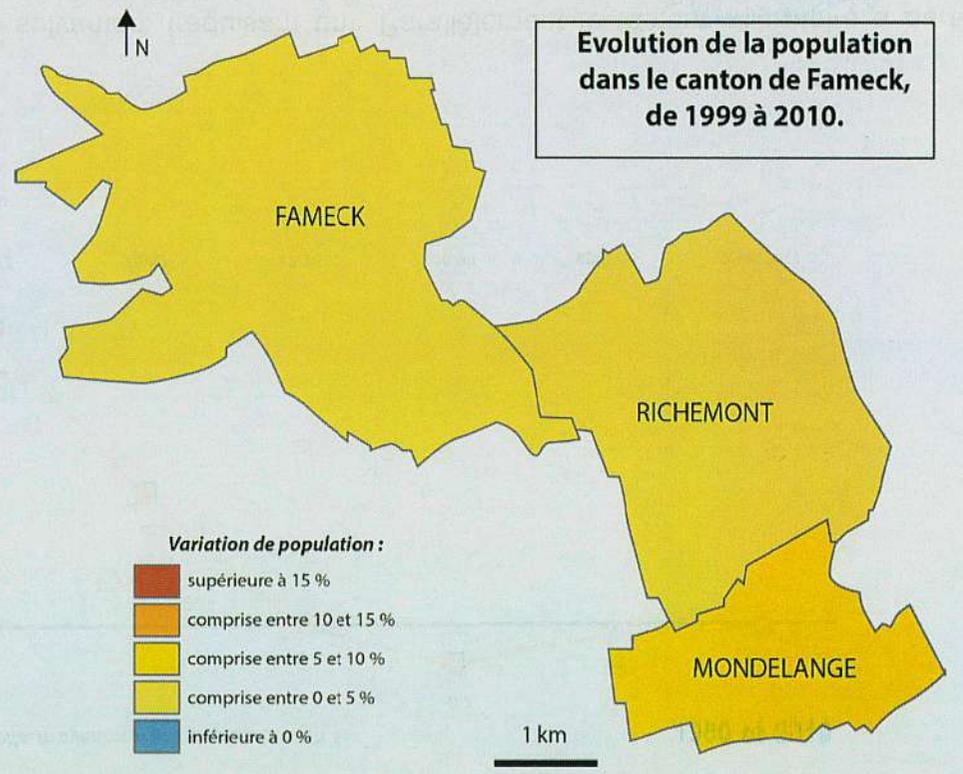
Evolution de la population dans la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, de 1999 à 2010.



Il faut cependant restituer l'évolution démographique de Rlichemont à une échelle plus vaste que celle de son ban communal. L'évolution de la population entre 1999 et 2010, sur les communes de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan et sur celle du canton de Fameck, montre une dynamique modérée de la population. Celle-ci augmente, mais de manière constante, sans réel pic depuis 1999. La Communauté de Communes a accueilli 1194 nouveaux habitants, soit une augmentation de 4,2% par rapport à 1999. Et le canton de Fameck a quant à lui accueilli 703 nouveaux habitants, pour une augmentation de 3,4% par rapport à 1999.

Les communes de Talange et de Hauconcourt sont en perte de population. La commune de Rlichemont a quant à elle vu croître sa population grâce à l'accueil de 15 nouveaux habitants, soit une augmentation de 1% par rapport à 1999.

Evolution de la population dans le canton de Fameck, de 1999 à 2010.



2-1-2 Répartition par âge de la population

L'évolution de la répartition de la population sur la commune de Richemont montre un léger vieillissement de la population.

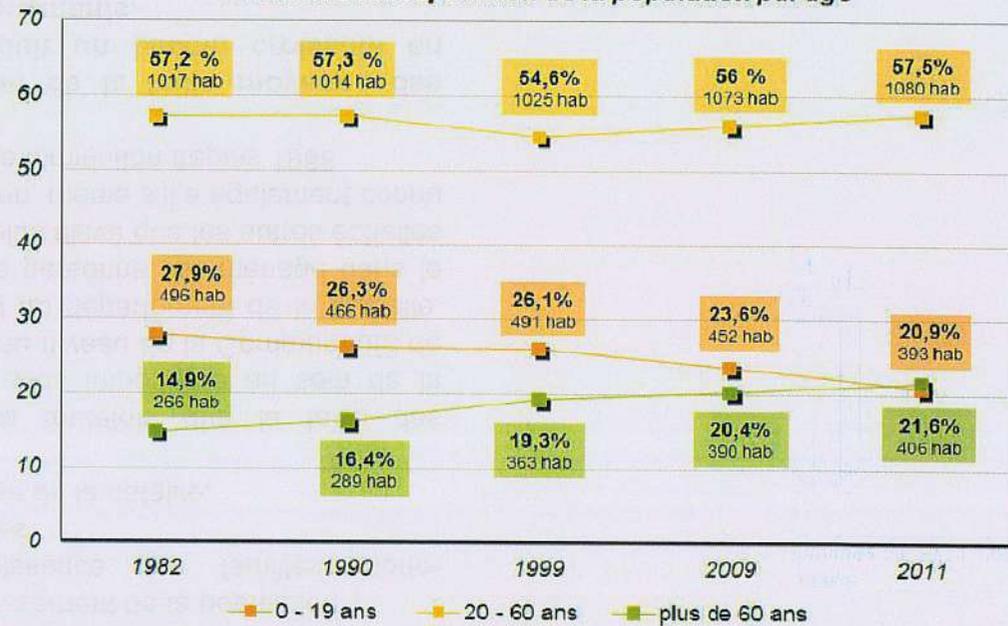
La part des 20 - 60 ans, qui grossièrement peut être assimilée à la population active, est forte dans la commune, elle représente en 2011 57,5% de la population globale. Elle a augmenté depuis 1999, alors qu'elle avait connu une baisse depuis 1990. La croissance de la part des 20 à 60 ans est à mettre en parallèle avec la construction de nouveaux logements.

Un déclin relativement important de la part des jeunes de moins de 20 ans est enregistré depuis 1982. Cette diminution entraîne un vieillissement de la population, accentué par l'augmentation de la part des plus de 60 ans depuis 1982 passant de 14,9% à 21,6% de la population globale.

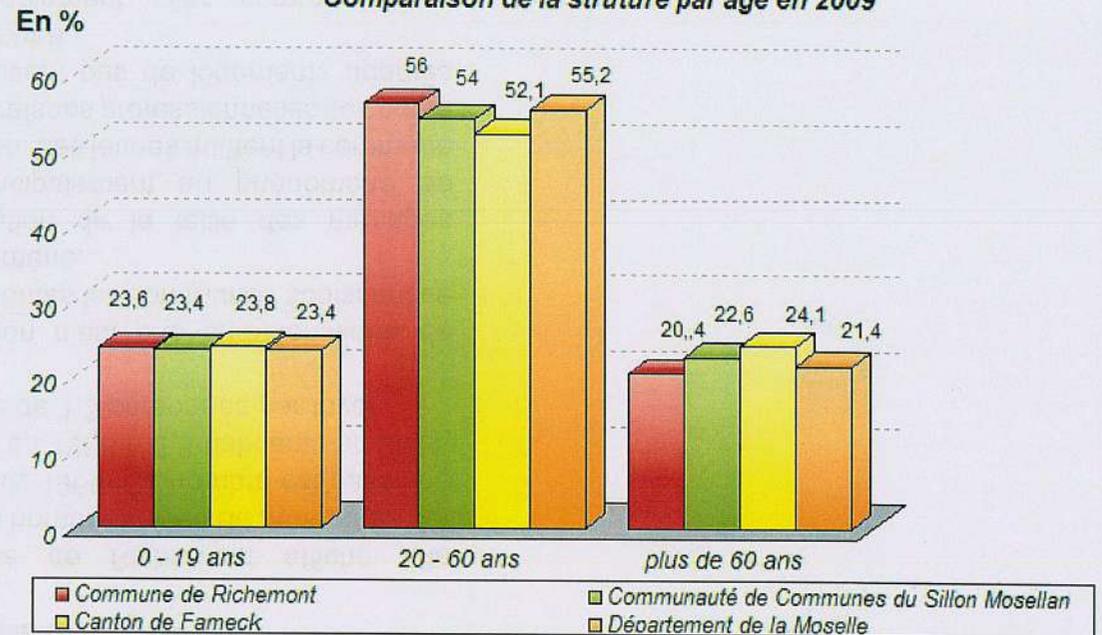
Le graphique de la structure par âge en 2009, montre que par rapport à la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, au canton de Fameck et au département de la Moselle, la commune de Richemont présente une population relativement jeune ; le pourcentage de 0-19 ans y est légèrement plus élevé tandis que la part des plus de 60 ans y est plus faible.

Néanmoins, l'importante part des 20-60 ans dans la commune laisse présager un vieillissement plus marqué pour les années à venir.

Evolution de la répartition de la population par âge



Comparaison de la structure par âge en 2009



A noter que l'accroissement amorcée de la tranche d'âge des plus de 60 ans signifie l'apparition de nouveaux besoins :

- besoin croissant en soins et services médicaux
- demande plus importante en services et commerces de proximité
- besoin en logements de plus petite taille et de plain-pied.

2-1-3 Taille des ménages

La commune de Richemont affiche une diminution du nombre moyen de personnes par ménage depuis 1968. Ce nombre est passé de 3,6 habitants en 1968 à 2,3 habitants en 2011, soit une perte de 1,3 personnes par foyer.

Cette évolution n'est pas caractéristique de Richemont ; toutes les communes subissent ce même phénomène.

Cette diminution de la taille des ménages est liée principalement au phénomène de décohabitation. Les jeunes quittent la commune soit pour des raisons professionnelles soit parce qu'ils ne trouvent pas de logements adaptés dans la commune.

On peut également citer comme autres explications à ce phénomène :

- le vieillissement de la population
- la croissance des familles mono-parentales
- la baisse de la natalité.

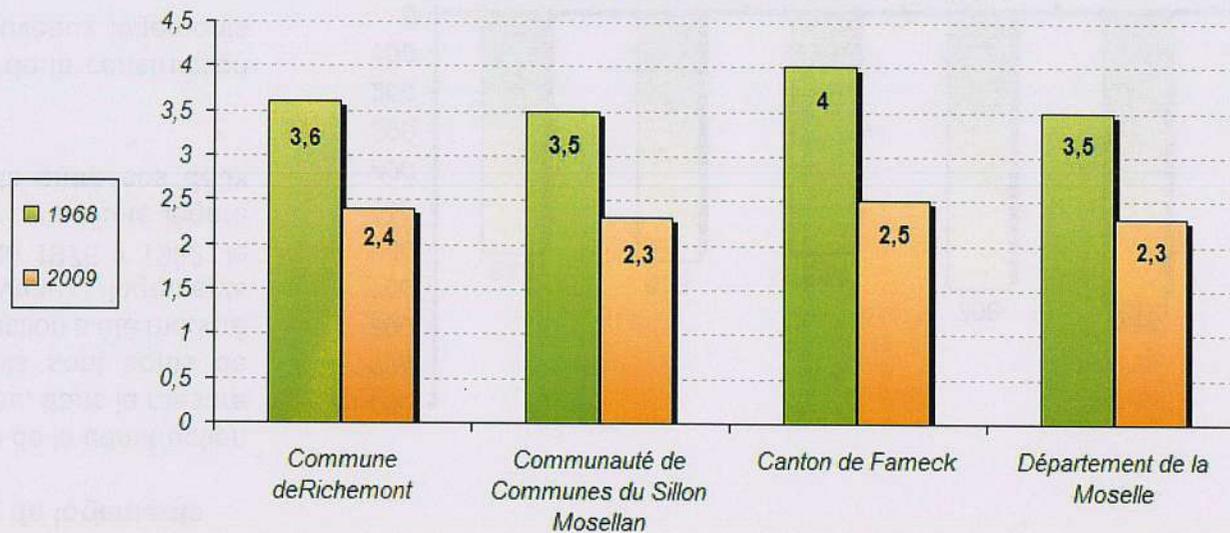
On soulignera toutefois que la taille des ménages est plus importante au sein de la commune qu'au niveau de la Communauté de Communes et du département de la Moselle. Le nombre de personne par ménage dans le canton reste plus élevé que les autres échelles de comparaison, même s'il a également connu une importante diminution depuis 1968

La diminution de la taille moyenne des ménages induit un besoin croissant en nombre de logements.

Evolution du nombre moyen de personnes par ménage



Evolution de la taille des ménages



2-2 L'habitat

Evolution du nombre de logements

2-2-1 Évolution du nombre de logements

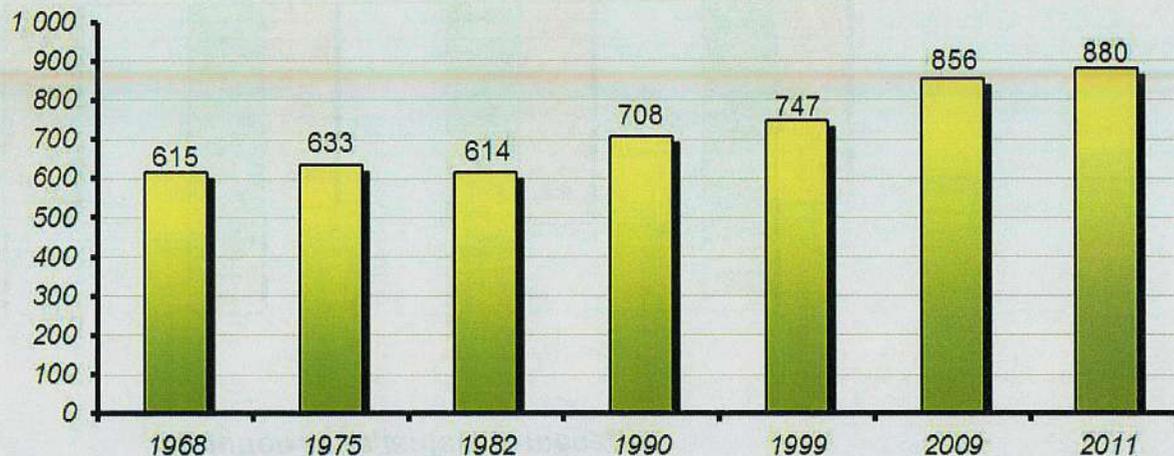
Entre 1968 et 2011 le rythme de la construction a été particulièrement soutenu, dans la mesure où 265 nouveaux logements sont sortis de terre. Le rythme de la construction a été modéré jusqu'en 1975 (+18 nouveaux logements entre 1968 et 1975). Puis, de 1975 à 1982, le rythme de la construction a connu une légère décroissance (-19 logements entre ces deux dates).

A partir de 1990, le rythme de la construction est redynamisé avec 94 nouveaux logements édifiés entre 1982 et 1990.

La croissance est ensuite légèrement plus modérée, avec 39 nouveaux logements créés entre 1990 et 1999.

Puis, le rythme de la construction redevient particulièrement soutenu depuis 1999, avec 109 nouveaux logements en 2009 et 880 en 2011.

Le rythme de la construction ne traduit malheureusement pas la dynamique démographique de la commune. En effet, sur la période 1968 à 2011, Richemont a perdu 1131 habitants malgré la création de 265 nouveaux logements. Cet aspect est révélateur d'une consommation de l'espace accrue ces dernières années, phénomène qu'il serait souhaitable de ralentir au maximum pour les années à venir.



2-2-2 Age du bâti

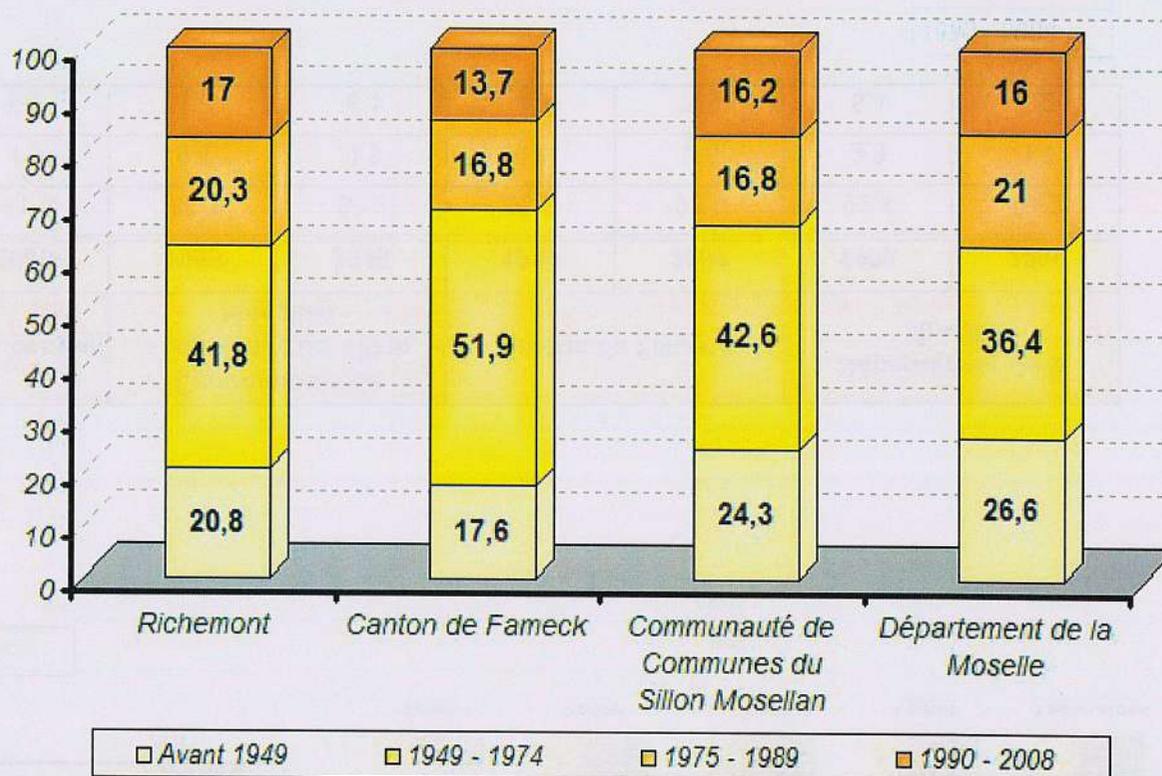
La répartition des logements selon l'époque d'achèvement indique un parc de logements relativement ancien (20,8% des logements ont été édifiés avant 1949 contre 24,3% au niveau intercommunal, 17,6% au niveau cantonal et 26,6% au niveau départemental).

La part de constructions la plus importante dans la commune de Richemont correspond à la période 1949 à 1974 où 41,8 % des résidences principales de la commune ont été bâties. Il en est de même pour le canton, la communauté de communes et le département.

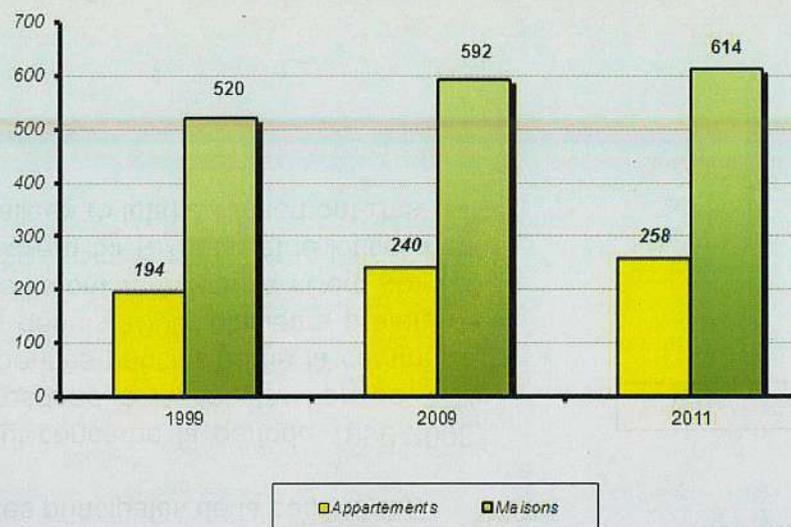
La période 1975-1989 correspond quant à elle à la construction de 20,3% des résidences principales de la commune.

En ce qui concerne la période 1990-2008, elle correspond à la construction de 17% des résidences principales de la commune. En effet, depuis 1990, plusieurs projets de lotissements ont vu le jour, le «Berg 4b» (20 lots), le «Berg 5» (27 lots) et le lotissement de «la Vallée» (5 lots) à Richemont-Bas.

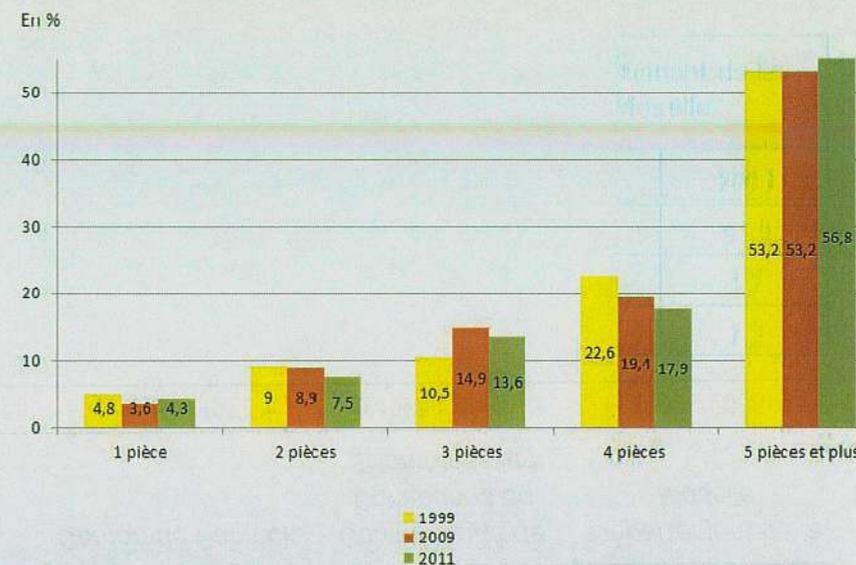
Résidences principales selon l'époque d'achèvement



Typologie des logements



Résidences principales selon le nombre de pièces



	Communes de Richemont		Communauté de Communes du Sillon Mosellan		Canton de Fameck		Département de la Moselle	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Résidences principales (en %)	95,4	91,9	95,1	93,2	95,8	93,9	92,4	91,2
Résidences secondaires (en %)	0,8	1,3	0,6	0,5	0,4	0,6	2,3	1,7
Logements vacants (en %)	3,7	6,7	4,3	6,4	3,8	5,5	5,4	7,2

2-2-3 Catégories et types de logements

Le pourcentage de logements inoccupés sur la commune de Richemont a légèrement augmenté; en 1999, ce taux était de 3,7% tandis qu'il est de 6,7% aujourd'hui. Ce taux est supérieur à ceux des échelles de comparaison que sont la communauté de communes et le canton (le taux du département de la Moselle est quant à lui supérieur). Dans les années à venir, la reconquête des logements vacants devra être une priorité.

Le nombre de résidences secondaires est très peu élevé puisqu'il ne représente que 11 logements dans la commune en 2009.

Typologies des logements

Le parc de logements se compose de maisons et d'appartements. Environ 70% du parc sont constitués de maisons (614 maisons soit 70,4% du parc de logements). Le nombre d'appartements au sein de la commune est de 258, soit 30% du parc de logements.

Entre 1999 et 2011, la commune a enregistré une augmentation globale du nombre de logements, mais cette augmentation s'est faite davantage au profit des maisons : 94 nouvelles maisons ont été construites, contre 64 appartements.

Taille des logements

Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences principales a augmenté : la commune comptait 713 résidences principales en 1999, contre 787 en 2009, soit 74 nouvelles résidences.

Entre ces deux dates, on note une diminution du pourcentage de logements constitués d'une pièce passant de 4,8% à 3,6%, et une diminution des logements de 4 pièces, passant de 161 résidences principales à 153. Les logements de 3 pièces ont connu une importante augmentation, passant de 10,5 % à 14,9 % du parc de résidences principales, soit de 75 résidences à 117.

Les logements de 5 pièces ou plus ont quant à eux connu une stagnation de leur part dans le parc global des résidences principales.

De manière générale, on assiste à un phénomène de desserrement des ménages lié à plusieurs facteurs : baisse de la natalité, vieillissement de la population, décohabitation, et croissance des familles monoparentales. Les ménages ont donc de plus en plus d'espace dans leur logement.

Entre 1999 et 2011, l'offre de logements sur la commune s'est peu diversifiée. Les résidences principales avec de nombreuses pièces sont toujours largement majoritaires. L'écart continue de se creuser entre le collectif et l'individuel avec le développement du pavillonnaire depuis une quarantaine d'années.

2-2-4 Répartition des logements selon le statut d'occupation

En 2011, 70,6% des habitants de Richemont sont propriétaires de leur logement, contre 26,6% de locataires. Le pourcentage de propriétaires a augmenté depuis 1999, il était alors de 65,5%. Le pourcentage de locataires a quant à lui diminué, passant de 30,2% à 26,6%.

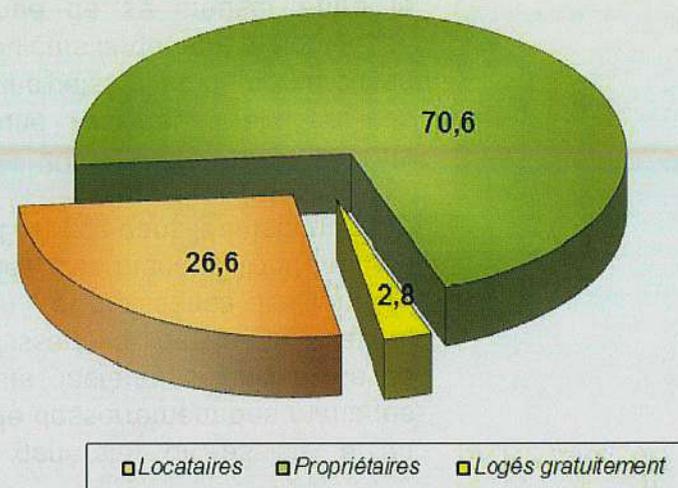
Une part de 2,8 % de la population de Richemont est logée gratuitement. Ce statut s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement, et qui ne paient pas de loyer, comme par exemple des personnes logées gratuitement chez des parents (personnes âgées prises en charge par leurs enfants), des amis...

Le parc locatif se répartit entre les logements sociaux et le locatif privé. A Richemont, 27 personnes vivent dans un logement HLM loué.

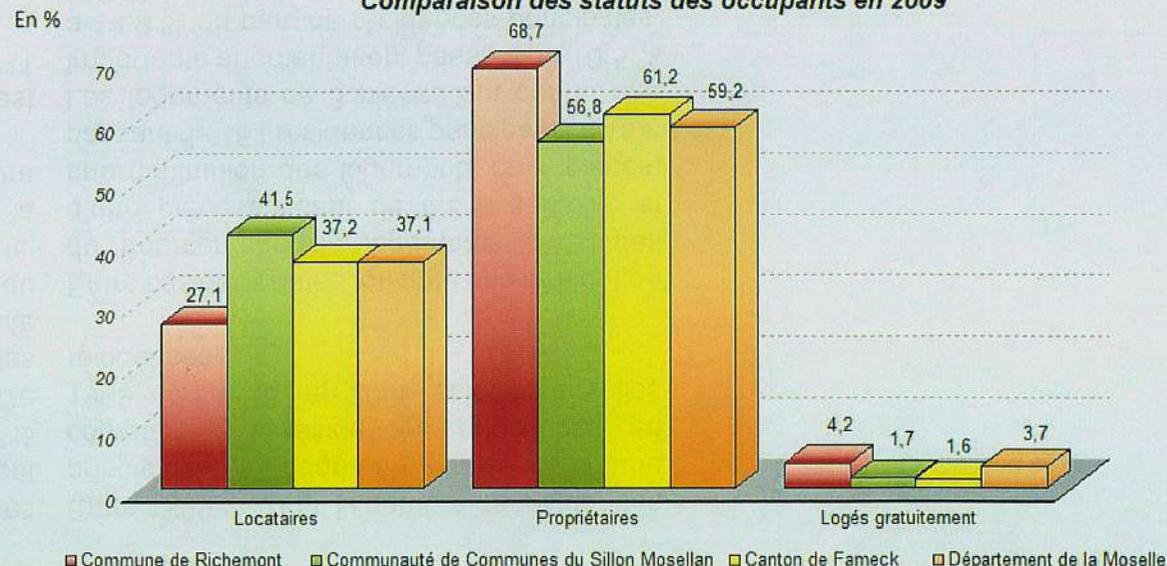
En 1999, 0,2% (2 sur 713) des résidences principales étaient des logements HLM. Toutefois, en 2006 une opération de 9 logements HLM a été réalisée à Richemont-Bas.

Les occupants de Richemont sont donc majoritairement des propriétaires comme ils le sont également dans la communauté de communes, le canton et le département.

Statuts des occupants en 2011



Comparaison des statuts des occupants en 2009



2-2-5 Perspectives d'évolution de l'habitat

- Liées au Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan

Le 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes de Maizières-lès-Metz et du Sillon Mosellan ont fusionné pour former la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Ce nouvel EPCI, compte-tenu de sa taille supérieure à 30.000 habitants, aura l'obligation d'élaborer un PLH au regard de la loi MOLLE de 2009.

Toutefois, la Communauté de Communes du Sillon Mosellan avait déjà élaboré un PLH, qui avait été approuvé le 15 décembre 2011.

Le PLH Rives de Moselle reprendra le PLH du Sillon Mosellan en attendant un nouveau PLH actuellement en cours d'élaboration.

Dans ce chapitre, nous allons donc encore tenir compte du PLH du Sillon Mosellan.

Le PLH du Sillon Mosellan a fait apparaître, que pour simplement maintenir la population actuelle sans la voir décroître, la production moyenne d'environ 200 logements par an était nécessaire.

Les 6 communes de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan ont recensé les opérations immobilières prévues sur leur territoire respectif pour la période 2012-2017.

Globalement, sont prévus :

- 1218 logements en estimation basse à 1459 logements en estimation haute, sur tout le territoire, soit une moyenne de 203 logements/an en estimation basse et 245 logements/an en estimation haute.

La commune de Richemont a prévu 58 logements en estimation basse et 68 logements en estimation haute.

Ces 58 à 68 logements seraient exclusivement des constructions neuves, qui seraient :

- 20 à 30 logements individuels,
- 10 logements collectifs,
- 28 autres logements (notamment, à Richemont, des logements seniors).

Sur l'ensemble de ces logements, 28 seraient en location et les 30 à 40 logements restants seraient en accession.

- Liées au Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM)

Dans l'armature territoriale du SCoTAM, la commune de Richemont est identifiée comme « pôle relais ».

Afin de couvrir les besoins démographiques du territoire, le SCoTAM indique que la création de 30.000 nouveaux logements est nécessaire d'ici à 2032. L'objectif de production de logements attribué à l'EPCI est de 3.700 logements qui seront répartis à

l'échelon communal. Par conséquent, entre 500 et 750 logements seront répartis sur les communes qualifiées de pôles relais et de proximité soit Gandrange, Richemont, Aysur-Moselle, Tremery, Ennery, Semecourt et Norroy-Le-Veneur.

Plus précisément, les communes de Richemont et de Gandrange devront se partager entre 200 et 300 logements à l'horizon 2032.

CC du Pays Orne-Moselle	4 050 logts
Pôle urbain d'équilibre	800 - 900 logts
Centres urbains de services	1 750 - 2 000 logts
Pôles relais et de proximité	850 - 1 000 logts
Communes périurbaines et rurales	360 - 500 logts
CC Rives de Moselle	3 700 logts
Pôle urbain d'équilibre	1 600 - 1 800 logts
Centres urbains de services	1 050 - 1 150 logts
Pôles relais et de proximité	500 - 750 logts
Communes périurbaines et rurales	230 - 350 logts
CA de Metz Métropole	19 180 logts
Coeur d'agglomération	10 500 - 11 000 logts
Pôles urbains d'équilibre	3 700 - 4 100 logts
Centres urbains de services	650 - 750 logts
Pôles relais et de proximité	2 100 - 2 650 logts
Communes périurbaines et rurales	1 080 - 1 730 logts
CC du Haut-Chemin	410 logts
Bourg centre	150 - 200 logts
Communes périurbaines et rurales	210 - 260 logts
CC du Pays de Pange	890 logts
Bourg centre et pôle de proximité	450 - 520 logts
Communes périurbaines et rurales	370 - 540 logts
CC du Sud Messin	1 170 logts
Bourg centre	550 - 650 logts
Pôles relais et de proximité	100 - 150 logts
Communes périurbaines et rurales	360 - 610 logts
CC du Val de Moselle	600 logts
Pôles relais et de proximité	450 - 550 logts
Communes périurbaines et rurales	50 - 150 logts
TOTAL	30 000 logts

2-3 Situation socio-économique

2-3-1 Analyse de la population en âge de travailler

□ Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activités

Parallèlement à la stagnation du nombre d'habitants entre 1999 et 2011, la part des actifs a elle augmenté entre ces deux dates, passant de 68,9% à 78,5%.

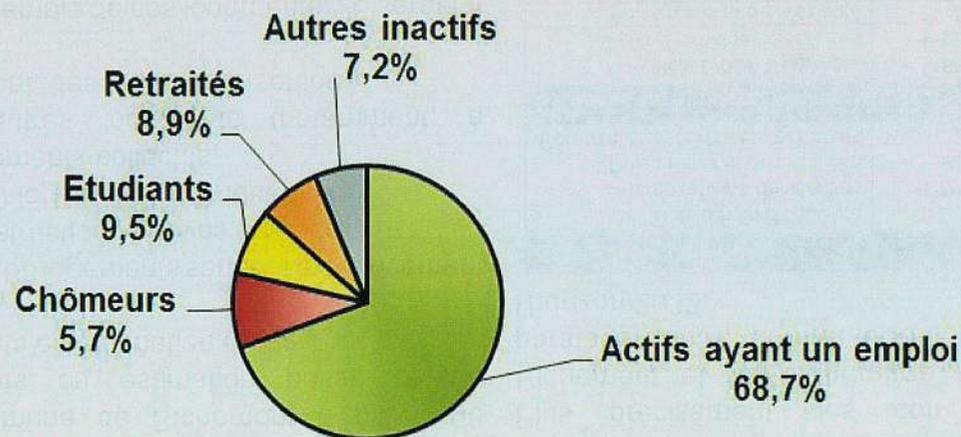
Dans la catégorie des «actifs» sont comptabilisés d'une part les actifs ayant un emploi (+9,6% entre 1999 et 2011), et d'autre part les chômeurs (+2,4% entre 1999 et 2011). Le nombre de chômeurs est donc en augmentation sur la commune entre 1999 et 2011. Toutefois, ce phénomène est observable à l'échelle nationale.

Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée «chômeur» (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle Emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

Parallèlement à cette augmentation des actifs, on note une diminution des inactifs qui représentaient 31,1% de la population en âge de travailler en 1999 contre 21,5% en 2011. Cela est à rapprocher avec la diminution du nombre de 0-19 ans et l'augmentation du nombre de 20-60 ans.

Population de 15 à 64 ans par type d'activités		
	1999	2011
Ensemble (pop de 15 à 64 ans)	1220	1290
Actifs	68,9%	78,5%
dont :		
- actifs ayant un emploi	62,2 %	69,7%
- chômeurs	6,4 %	8,80%
Inactifs	31,1%	21,5%
- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	9,3%	7,9%
- Retraités ou préretraités	7,8%	7,3%
- Autres inactifs	13,9%	6,3%

Population de 15 à 64 ans par type d'activités en 2011



❑ Situation en 2011

En 2011, la commune de Richemont comptabilise 1290 personnes en âge de travailler (individus de 15 à 64 ans) dont 78,5% sont des actifs. 69,7% de ces actifs ont un emploi, soit 899 personnes.

Les chômeurs (selon l'INSEE) représentent 8,8% des personnes en âge de travailler, soit 113 individus, et les autres inactifs 6,3%.

Les étudiants regroupent 101 individus parmi la population des 15 à 64 ans.

Les retraités ou préretraités, quant à eux, représentent 8,9% de la population des 15 à 64 ans, soit 94 personnes.

❑ Analyse du taux de chômage

La commune de Richemont enregistre une augmentation de son taux de chômage sur la période 1999 à 2011. Il atteignait 9,3 % en 1999, et il est de 11,2 % en 2011.

En 1999, le taux de chômage des femmes est de 12,2 %, soit une part de femmes parmi les chômeurs de 55,1 %. Ce taux a diminué depuis à 1999 au détriment du taux de chômage des hommes.

Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Chômage des 15-64 ans		
	1999	2011
Nombre de chômeurs	78	113
Taux de chômage en %	9,3	11,2
- Taux de chômage des hommes en %	7,2	10,6
- Taux de chômage des femmes en %	12,2	11,8
- Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,1	47,3

2-3-2 Diplômes et formations

Dans la commune de Richemont, le diplôme le plus élevé que possèdent 34,6% de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2011 (source INSEE), est le CAP ou le BEP. Ce même diplôme est également le plus représenté à l'échelle départementale.

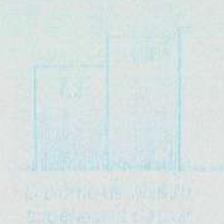
La part de sans diplômes est de 15,6%. Ce pourcentage est largement inférieur à la part départementale qui est de 21,2%.

Le Baccalauréat ou le Brevet professionnel, sont quant à eux les diplômes les plus élevés pour 17,6% de la population non scolarisée de 15 ans et plus.

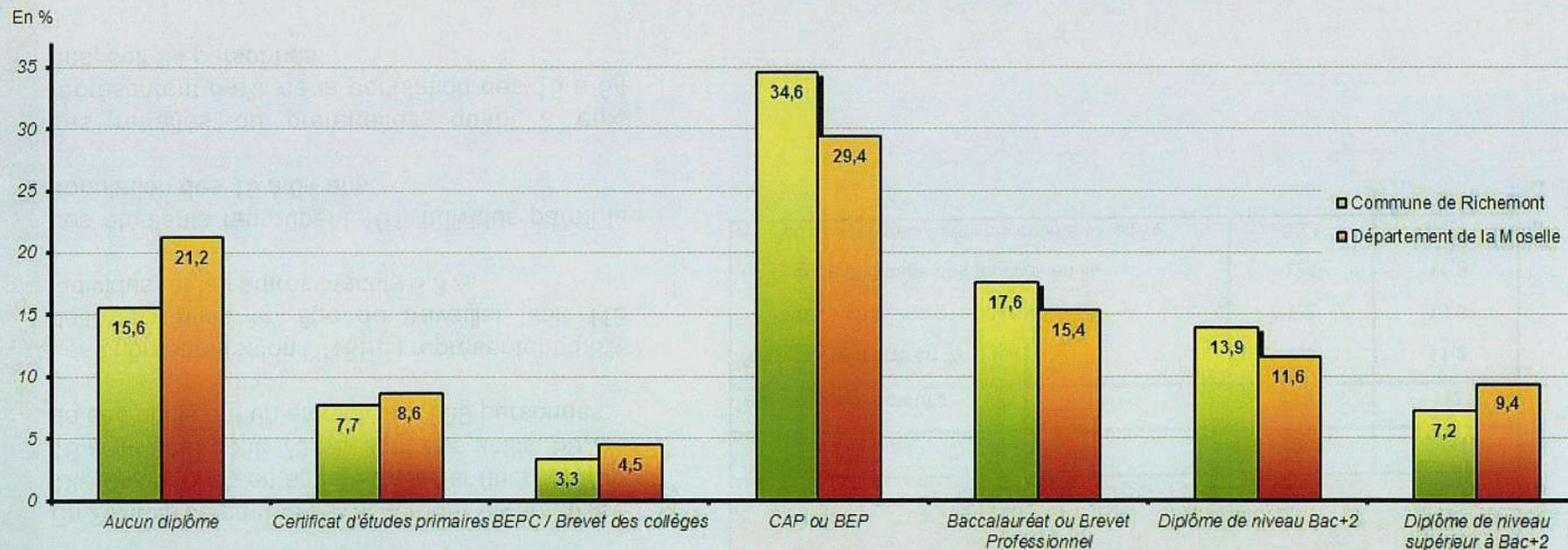
13,9% de la population non scolarisée de 15 ans et plus possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent à bac+2, et 7,2% possèdent un diplôme de niveau supérieur à bac+2.

Enfin, 7,7% de la population non scolarisée de 15 ans et plus possèdent un certificat d'études primaires et 3,3% sont titulaires du BEPC ou brevet des collèges.

Il est à noter que les tendances globales de diplômes et formations suivent les tendances du département de la Moselle.



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus, en 2011



2-3-3 Les migrations pendulaires en 1999 et 2011

L'analyse des actifs a été réalisée à partir des données du Recensement Général de la Population de l'INSEE. Le nombre d'actifs ayant un emploi dans la commune de Richemont a augmenté depuis 1999, puisqu'il est de 899 en 2011 alors qu'il était de 759 en 1999, soit 140 nouveaux actifs en 12 ans.

En 2011, les emplois offerts par la commune permettent à 140 personnes, soit 15,6%

des actifs ayant un emploi, de travailler sur leur lieu de résidence. Ce pourcentage est faible par rapport à celui de la moyenne départementale qui atteint 25,8%.

Sur les 899 actifs ayant un emploi en 2011, 62% (soit 557 individus), travaillent dans une autre commune mosellane.

Les 22,4% restants (soit 205 individus), travaillent hors du département de la Moselle, dans une autre région ou à l'étranger, le plus fréquemment au Luxembourg.

2-3-4 Les activités économiques sur le ban communal

L'activité agricole

Le secteur agricole est faiblement représenté dans la commune de Richemont puisque seulement une exploitation possède son siège social sur la commune (EARL de Pépinville).

En revanche, 4 agriculteurs exploitent des terres sur la commune.

La surface agricole utile (SAU) est de 276ha, soit 32% du ban communal.

Lieu de résidence - Lieu de travail		
Actifs ayant un emploi	1999	2011
Travaillent et résident dans la même commune	153	140
Travaillent et résident dans deux communes différentes	606	762
- du même département	494	557
- dans un autre département ou une autre région de France métropolitaine	28	36
- hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	84	169
Ensemble	759	902

IDENTIFICATION EXPLOITATION

EARL DE PEPINVILLE
SCHMIDT Hamand né le 22/11/1954

SITUATION EXPLOITATION

A l'extérieur de l'assiette bâtie de la commune

ORIENTATIONS TECHNO-ECONOMIQUES

Polyculture-élevage
80 vaches allaitantes
35 bovins à l'engraissement

SAU

280 ha

STATUT SANITAIRE

RSD

PERSPECTIVES

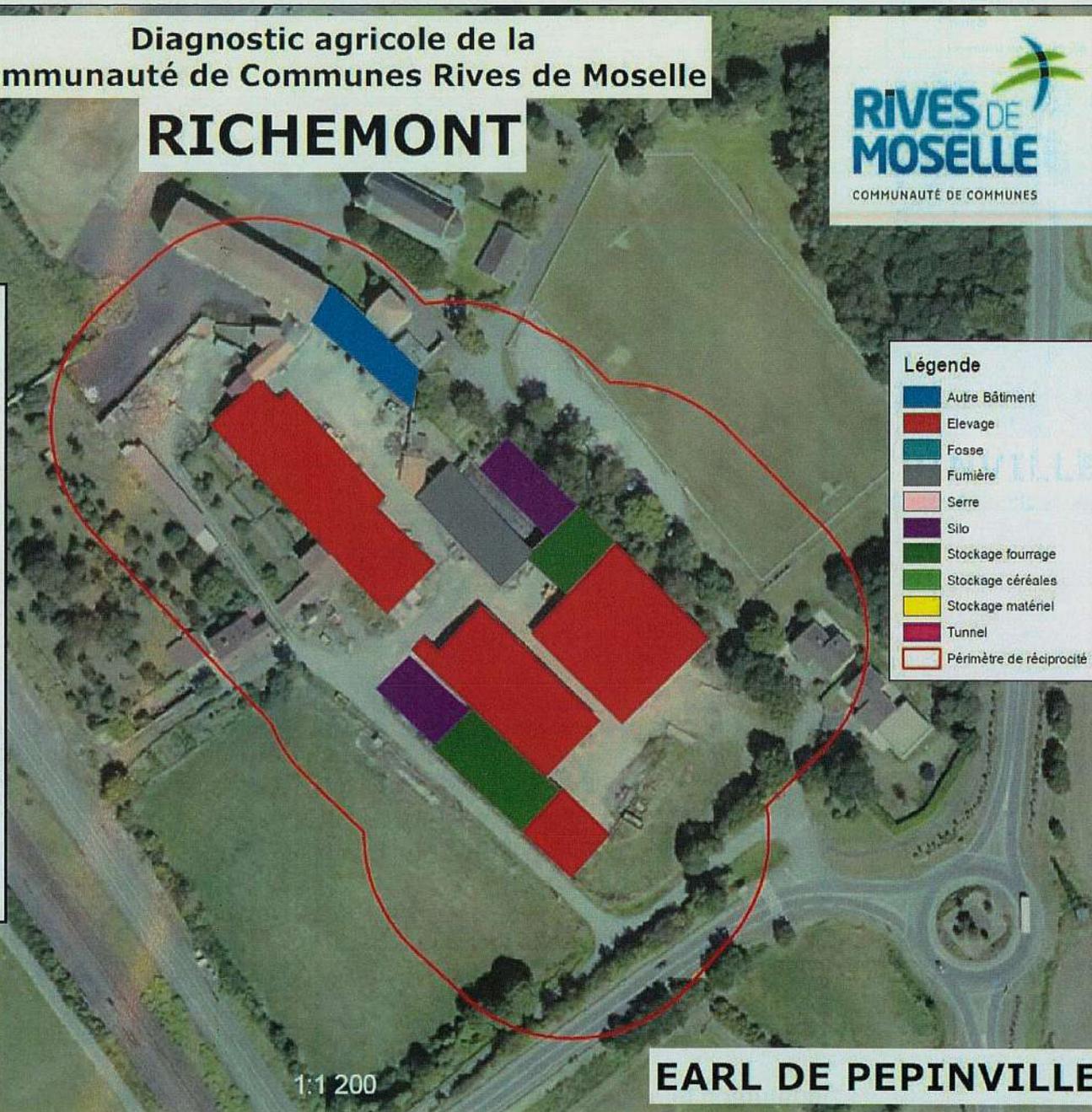
Maintien sans changement

Pérennité assurée pour le site d'exploitation : aucun changement de destination des bâtiments existants envisagé

ENJEUX

Zonage en agricole pour l'ensemble du site d'exploitation

Aucune extension urbaine ne doit se développer en direction des bâtiments d'exploitation



Légende

- Autre Bâtiment
- Elevage
- Fosse
- Fumière
- Serre
- Silo
- Stockage fourrage
- Stockage céréales
- Stockage matériel
- Tunnel
- Périmètre de réciprocité



Diagnostic agricole de la Communauté de Communes Rives de Moselle

RICHEMONT



PERIMETRES DE PROTECTION

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage (bâtiments de stockage de matériel exclus) et des annexes (fosses, fumières et silos)

RSD : Règlement Sanitaire Départemental
- 50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières
- 35 mètres autour des silos

Fonds Cartographiques BD ORTHO 1:93
© IGN - PARIS 2015
Copie et reproduction interdites
Licence APCA 2015
Dessiné sur le plan de HUSIGER
Document réalisé par CDA 37 - S. DAUMAIL - 10/04/2015

1:6 000

Légende

 Périmètre de réciprocité

Les emplois sur le ban communal

La commune de Richemont, qui comptait 914 emplois en 1999, a vu ce chiffre baisser au cours de ces 10 dernières années. Selon le recensement de l'INSEE de 2011, la commune compte 787 emplois, soit une perte de 127 emplois en 12 ans.

Ces 787 emplois sont générés par les 109 établissements que compte la commune. Plus de la moitié d'entre-eux (52%), sont liées au commerce, au transport et aux services divers.

L'industrie quant à elle concentre 13,8% de ces établissements, le secteur de la construction

en regroupe 22%, tandis que l'administration, l'enseignement, la santé et le social concernent 12% des établissements.

La zone d'activités du Champ de Mars concentre environ une quarantaine d'entreprises, notamment dans l'industrie et le secteur de la construction.

En termes d'industrie lourde, la commune est caractérisée par la présence de la société Air Liquide. La centrale électrique quant à elle est en cours de déconstruction (fin prévue pour 2020). Cela explique en partie la perte du nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie.

Les services de santé

Les services de santé offerts à la population richemontoise sont les suivants :

- 1 médecin généraliste, 1 orthophoniste et 1 kinésithérapeute implantés rue des Alouettes
- 3 infirmiers dont deux dans la Grand'rue et un route de la Centrale.
- 1 dentiste situé route Nationale
- 1 pharmacie localisée Grand'rue.

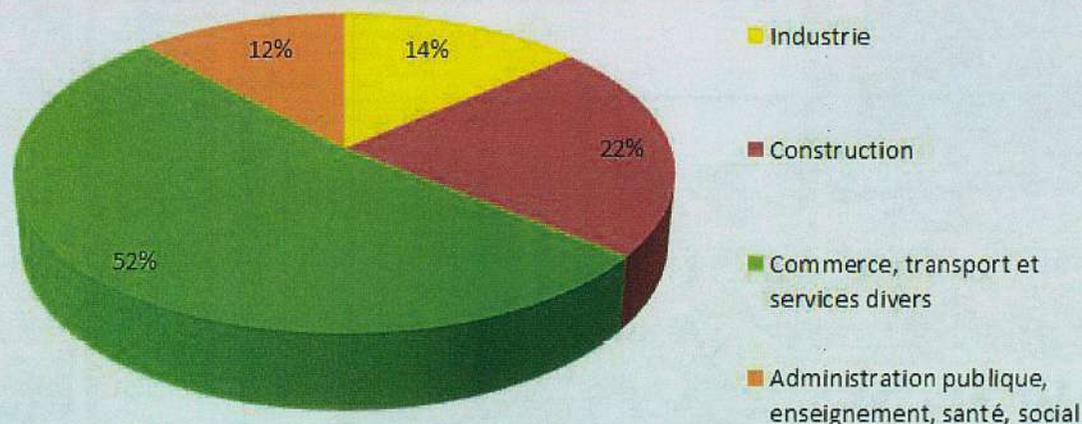
Un projet de construction d'une structure pour personnes âgées est en cours de réalisation à proximité de la salle des fêtes, et du centre ancien de Richemont-Haut.

Les services et commerces de proximité

Le tissu de commerces de proximité est assez peu développé mais a bien résisté à la concurrence des zones commerciales proches. Il répond en grande partie à la demande locale et se concentre essentiellement le long de la RD953 :

- 4 restaurants / restauration rapide
- 1 café
- 2 boulangeries
- 1 tabac-presse
- 2 instituts de beauté
- 1 coiffeur
- 1 taxi
- 1 fleuriste
- 1 animalerie
- 1 station services
- plusieurs garages automobiles.

Etablissements par secteur d'activité au 1er janvier 2013



Le projet de requalification «Portes de l'Orne»

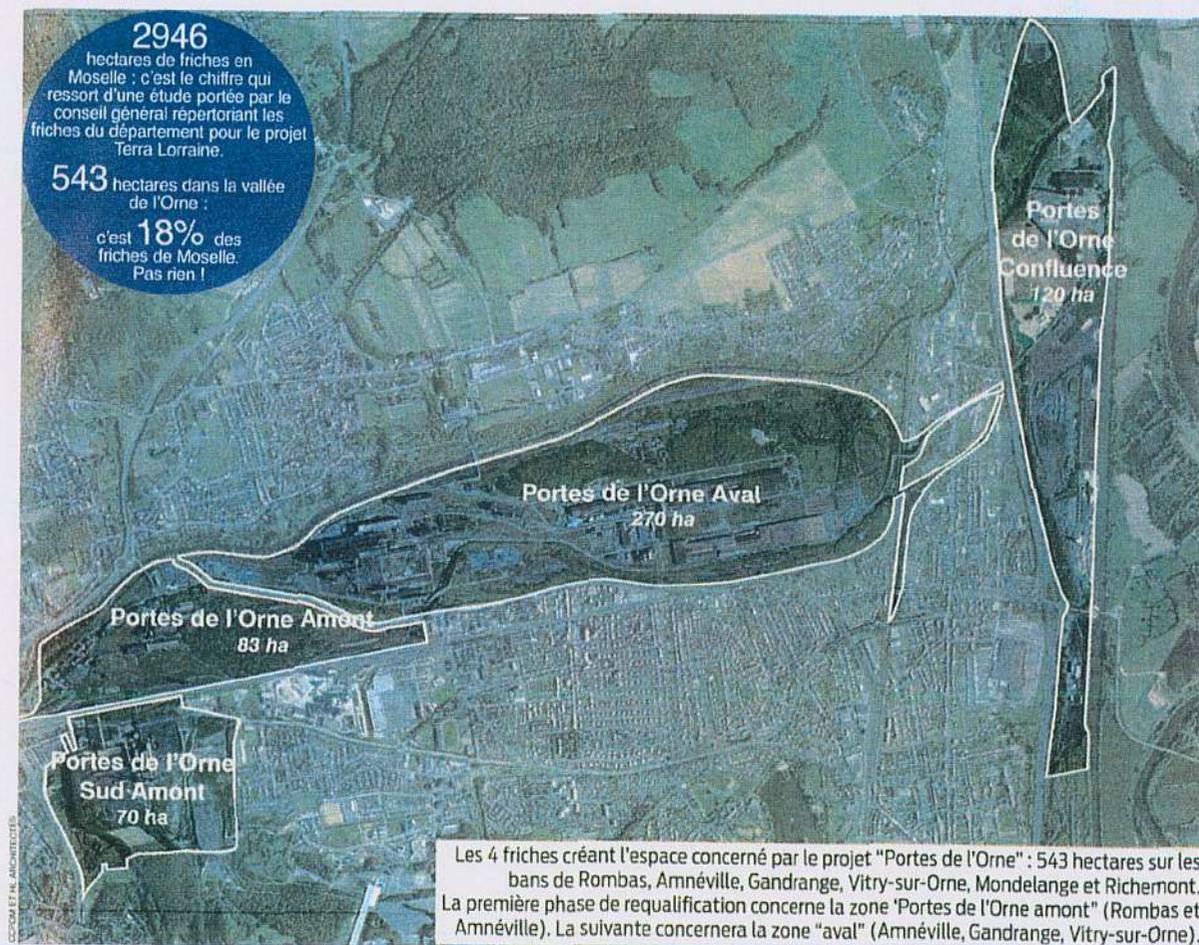
Réparties sur plusieurs sites, les friches de l'Orne forment un ensemble qui s'étire sur les territoires des Communautés de Communes de l'Orne Moselle et des Rives de Moselle, à Rombas, Amnéville, Gandrange, Vitry-sur-Orne Mondelange et Richemont. Un scénario a été retenu pour valoriser l'existant, développer des activités économiques et réaménager le territoire.

Si la friche est pile au coeur du trimodal, (accès ferroviaires, autoroutiers et fluviaux), il faudra néanmoins se pencher sur son désenclavement. La vaste friche industrielle s'étend sur 543ha, et se divise en 4 sites reliés les uns aux autres.

C'est celui des «Portes de l'Orne amont» qui accueillera la 1^{ère} étape, car la CCPOM possède la maîtrise foncière. Pour la suite, l'EPFL devra acquérir un certain nombre de terrains, notamment auprès de Mittal, ou EDF pour le site de Richemont.

Une première étude sur le développement économique a été lancée afin d'identifier les filières d'avenir pour ces sites. Quatre filières ont été retenues : matériaux, énergie, génie écologique et logistique.

La requalification de l'ensemble de ce site a d'ailleurs été inscrite prioritaire au niveau du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).



Selon le SCoTAM, «les portes d'agglomération sont des espaces pivots du territoire du SCoTAM. S'ils constituent des points d'accès aux territoires les plus denses depuis les axes principaux de circulation, ce sont surtout des espaces à forts enjeux de structuration, qui nécessitent d'être appréhendés globalement, pour que la cohérence et la qualité de l'aménagement soient assurées».

Ainsi, le SCoTAM a défini des orientations particulières sur ces grands sites en reconversion, notamment pour le site sidérurgique des Portes de l'Orne.

Les orientations sont les suivantes :

a) Effacer la césure que représente le site dans la conurbation, notamment :

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

- en consolidant l'articulation entre les espaces est et ouest de la vallée de l'Orne et en recréant une continuité entre le nord et le sud de la vallée,

- en permettant un accès depuis la VR52 vers le réseau autoroutier,

- en menant une réflexion sur la desserte par la voie d'eau et le fer,

- en intégrant les gares de Rombas et de Gandrange-Amnéville à la réflexion sur l'aménagement.

b) Mettre en place un maillage d'espaces publics qualitatifs permettant de recréer des liaisons au sein du site (automobiles, transports en commun et modes doux), ainsi que vers les quartiers périphériques.

c) Créer un véritable bassin de vie, notamment par l'accueil de fonctions urbaines mixtes et d'équipements.

d) Retrouver des continuités écologiques et paysagères.

e) Envisager un aménagement des berges de l'Orne et de ses abords.

f) Concourir à l'amélioration globale du cadre de vie.

2-3-5 Équipements, associations et tourisme

Les services publics

La mairie et la poste constituent les services administratifs présents sur le ban communal de Richemont.

Scolarité

Les équipements scolaires, concentrés près des extensions récentes, permettent une scolarisation jusqu'à la sortie du primaire.

En effet, la commune dispose d'une école maternelle, qui compte (pour l'année scolaire 2013-2014), 55 élèves répartis en 2 classes.

La commune possède également un groupe scolaire, qui accueille 88 élèves répartis en 4 classes.

Par la suite (collège - lycée), il faut se rendre à Vitry-sur-Orne ou à Thionville.

Un accueil périscolaire est organisé en partenariat entre la Mairie et la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.). Il accueille les enfants à partir de 4 ans révolus.

L'accueil se fait par la MJC sur différents lieux :

- accueil le matin de 7h à 8h30 dans l'enceinte du groupe scolaire,

- accueil de midi (cantine) de 11h30 à 13h30 à Pépinville,

- accueil du soir de 16h30 à 18h30 dans les locaux de la M.J.C.

Petite enfance

En ce qui concerne la petite enfance, un établissement privé appelé «La cabane des copains» a ouvert ses portes en septembre 2013 dans un ancien atelier de la zone d'activités du Champ de Mars. Avec un espace de garderie de 104m², cette structure accueille une dizaine d'enfants.

Sport et Culture

La commune est dotée de très nombreux équipements sportifs:

- courts de tennis de plein air et couverts
- gymnase
- dojo
- piscine de plein air
- terrain de pétanque
- terrains de football
- terrain multisports et 3 aires de jeux

Un parcours botanique et de santé très fréquenté complète cette offre d'activités de sports et loisirs (équipement partagé avec Gandrange) dans le bois de Saint-Hubert.

Sur le plan des activités socioculturelles, une médiathèque et une M.J.C. complètent cet inventaire. Un centre aéré accueille les enfants en période de vacances scolaires.

Deux salles des fêtes permettent la tenue des manifestations communales et de la vie associative.



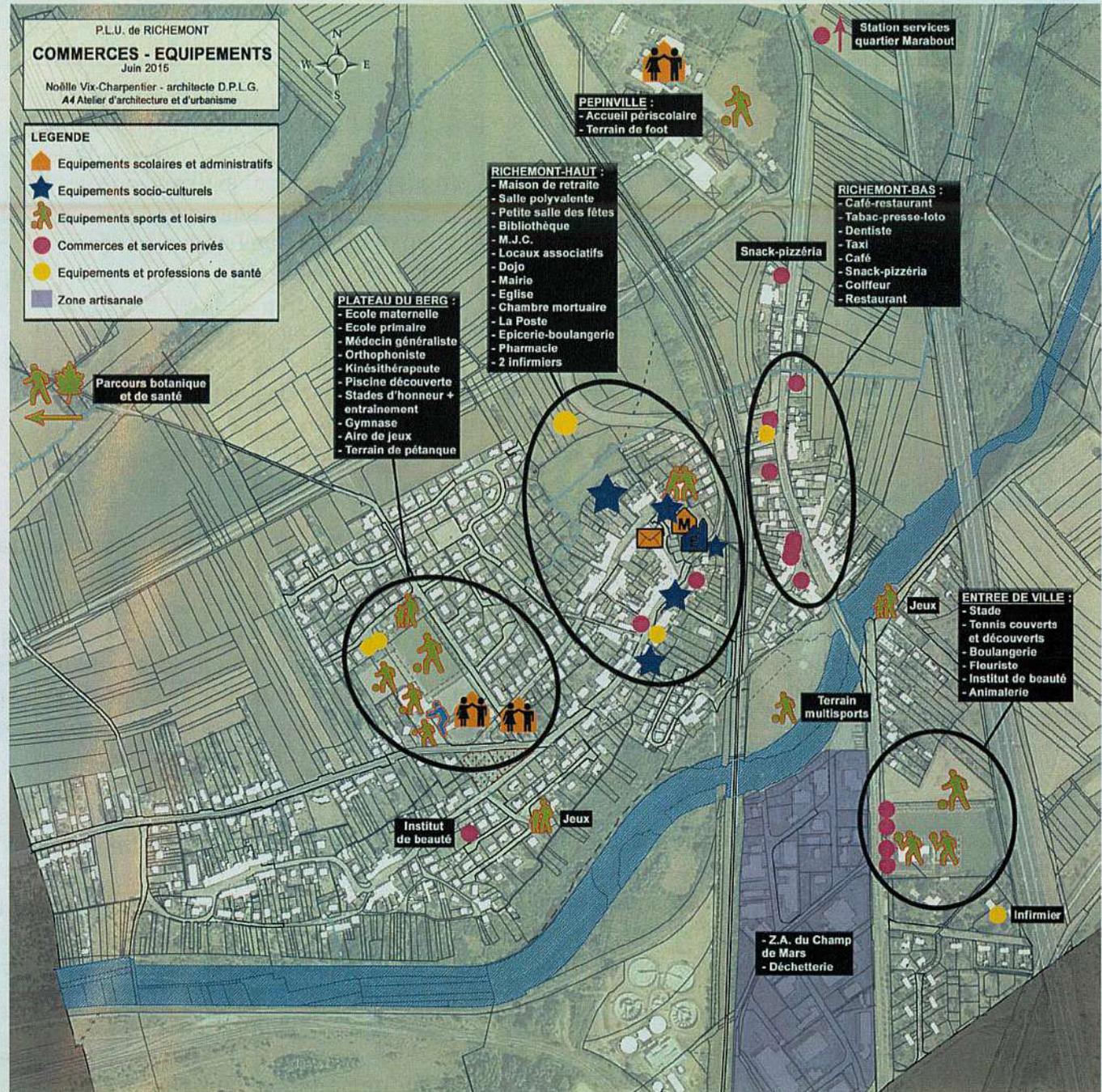
Nouveau stade entre la Z.A. du Champ de Mars et l'A31



Piscine d'été

Associations

La ville de Richemont comprend une quinzaine d'associations (à caractère social, sportif, culturel...), révélant la richesse de la vie associative de la commune.



2-4 Les transports en commun

La commune de Richemont est traversée par 5 lignes de bus appartenant au réseau interurbain TIM (Source : «MoselleInfoGéo» mai 2015). Toutefois, uniquement 3 lignes desservent la commune :

- Ligne 46 : Metz / Longwy
- Ligne 47 : Metz / Algrange
- Ligne 49 : Metz / Thionville

Ces 3 lignes permettent de desservir le village avec les arrêts situés sur la Grand'rue mais également Pépinville, Air Liquide et la zone d'activités du Champ de Mars avec les différents arrêts situés sur la RD953. Par conséquent, avec environ 35 dessertes quotidiennes, la commune de Richemont est relativement bien servie en termes de transports en commun, exception faite de Richemont-Haut.

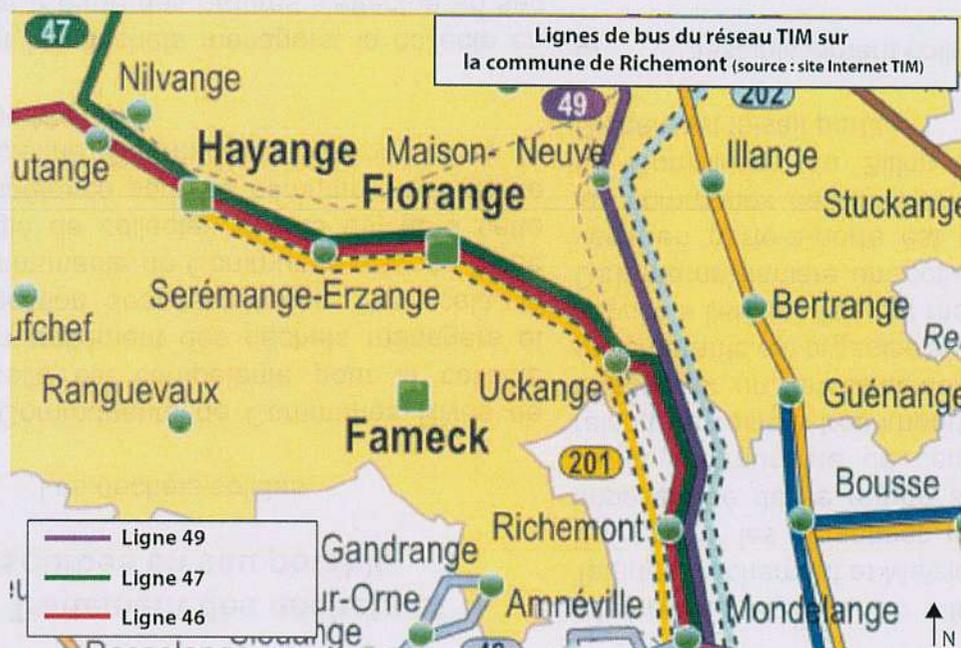
2-5 Le numérique

Actuellement, la commune ne dispose pas d'un réseau Wimax ou d'un réseau fibre. De plus, la commune n'a pas de nœud de raccordement ADSL sur son territoire mais est raccordée à un nœud situé dans les villes avoisinantes.

Ainsi, la technique de communication ADSL (qui offre un raccordement internet, téléphonique et à la télévision) n'est que partiellement présente sur la commune (seulement 35% des foyers de Richemont bénéficient d'un débit supérieur à 4 Mbps). De plus, cette offre ADSL faisant l'objet d'un monopole sur la commune de Richemont et ne satisfaisant pas totalement la population, le contrat d'exploitation est en phase de renégociation entre la Mairie et le prestataire de service.

Avec le programme d'installation d'un réseau très haut débit élaboré sur un système de fibre optique, la Communauté de Communes Rives de Moselle souhaite couvrir l'ensemble de son territoire. Actuellement 5 opérateurs sont disponibles sur le réseau de fibre optique (source : site Internet de la Communauté de Communes). Toutefois, la CCRM n'a pas manifesté à la date de 2015 son intérêt à l'adhésion au SMO du Conseil Départemental, en vue du déploiement du réseau FTTH (Fiber To The Home : fibre jusqu'au domicile), la plupart des communes la composant en étant déjà équipées.

Ainsi, la commune de Richemont, dont l'offre numérique n'est pas totalement satisfaisante en 2015, verra son réseau se développer avec l'arrivée de la fibre optique. Cette dernière renforcera l'attractivité de la commune aussi bien pour les particuliers que les professionnels. En effet, le numérique devient indispensable pour la vie quotidienne et la vie professionnelle notamment avec le développement du télétravail.



2-6 Traitement des déchets et ressources en eau potable

❑ Les déchets solides

La Communauté de Communes Rives de Moselle est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et la gestion des déchèteries. Pour cela, la Communauté de Communes dispose d'une «régie de collecte» directe qui gère cette compétence pour les communes issues de l'ancienne Communauté de Communes du Sillon Mosellan.

Pour les déchets ménagers, la collecte en porte à porte des ordures s'effectue en sac ou en conteneurs pour l'habitat collectif. Le ramassage est réalisé deux fois par semaine. Les déchets ainsi collectés sont traités soit à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Flévy, soit à l'Unité de Valorisation Énergétique HAGANIS de Metz.

Pour la collecte sélective, les emballages recyclables sont collectés en sacs transparents le mercredi matin. Ces deniers sont ensuite envoyés au Centre de Tri des Déchets Ménagers «LORVAL» situé à Fameck. Le verre et le papier sont collectés en points d'apports volontaires. La commune de Richemont est équipée de 11 points d'apports volontaires pour le verre.

Les habitants ont également la possibilité de se rendre dans l'une des 4 déchèteries

intercommunales qui se situent à Ennery, Talange, Richemont et Maizières-lès-Metz.

Enfin, pour les personnes justifiant de leur impossibilité de se rendre aux déchèteries de la communauté de communes ou en raison du volume trop important de l'objet à transporter, un service de collecte des objets encombrants est organisé sur inscription. Ce service a lieu une fois par mois.

De la même manière, une collecte des déchets verts en porte-à-porte est proposée dans les communes de l'ancienne Communauté de Communes du Sillon Mosellan (dont Richemont faisait partie).

❑ L'assainissement collectif

La compétence assainissement est exercée par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO). Par conséquent, il assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui sont traitées à la station d'épuration de Richemont offrant une capacité de traitement de 70.000 équivalents-habitants. Actuellement, seulement 56.500 équivalents-habitants sont raccordés à cette STEP, ce qui laisse une belle marge de développement aux communes du syndicat.

Toutefois, en ce qui concerne le traitement de la pollution, le SIAVO a confié cette tâche à VEOLIA Eau - Compagnie Générale des Eaux qui exploite le collecteur de transport et la station d'épuration de Richemont. Ce contrat d'affermage se termine fin 2019.

❑ L'assainissement non collectif

Suite au transfert de compétence par la commune, le SIAVO assure le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce service doit assurer le contrôle des installations d'assainissement individuelles, qu'elles soient anciennes ou non. Pour les installations neuves ou réhabilitées, il s'agit de contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations déjà existantes, la réglementation demande un contrôle diagnostic périodique du bon fonctionnement.

❑ L'eau potable

La commune de Richemont adhère depuis 1913 au Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) qui compte 37 communes soit environ 87.500 habitants.

La zone de compétence du SIEGVO s'étend sur une large surface : les deux communes les plus éloignées du syndicat (Mars-la-Tour et Richemont) sont distantes d'environ 45km. L'établissement Public de Coopération Intercommunale a été créé en 1904 et assure la production et la distribution d'eau potable sur l'ensemble des communes membres.

2-7 Les enjeux

*De cette analyse socio-économique découlent les **ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES** suivants :*

- **Maintenir et améliorer la diversité typologique des logements** afin de pouvoir proposer un parcours résidentiel et répondre aux besoins notamment des personnes âgées et des jeunes
- **Réfléchir sur l'urbanisation future de la commune** pour assurer une maîtrise de la consommation de l'espace
- **Développer et conforter le tissu économique existant, en particulier le tissu commercial de proximité**
- **Développer des services à la petite enfance.**

de la République de Cuba

le 15 mai 1962

à Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères, République de Cuba

Paris, le 15 mai 1962

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint

un exemplaire de la brochure intitulée "L'Économie de Cuba"

qui a été publiée par le Service de l'Économie et des Finances

de la République de Cuba

et de vous remercier de votre aimable réponse.

Très respectueusement,

Le Ministre